

Prélèvement : ComfyFlex, ComfyFlex+
Injection : Produits variables ComfyFlex

Belpex		A * Belpex + B * Endex 103 + C		
	Indexé trimestriellement	2023	2024	2025
Q1	127,40	67,20	110,01	
Q2	92,81	54,09	66,53	
Q3	87,14	62,20	71,97	
Q4	82,36	97,23		
Forward* :		Prélèvement :	83,35	
Endex 103		Injection :	78,32	
	2023	2024	2025	
Q1	332,48	94,30	97,62	
Q2	116,36	53,24	69,72	
Q3	99,66	65,38	79,29	
Q4	113,46	82,48	89,51	
Forward* :		83,67		

Électricité

Belpex		A * Belpex + C		
	Indexé mensuellement	2023	2024	2025
Janvier	130,70	78,56	112,00	
Février	143,51	61,52	128,75	
Mars	109,59	61,17	91,21	
Avril	105,53	48,01	73,39	
Mai	80,18	54,45	61,07	
Juin	93,14	59,80	65,33	
Juillet	75,35	54,56	83,07	
Août	91,96	65,53	68,98	
Septembre	94,35	66,65	63,60	
Octobre	86,40	77,90	75,07	
Novembre	91,47	108,94	86,19	
Décembre	69,40	105,22		
Forward* :		Prélèvement :	83,57	
Endex 103		Injection :	77,46	
	2023	2024	2025	
Q1	332,48	94,30	97,62	
Q2	116,36	53,24	69,72	
Q3	99,66	65,38	79,29	
Q4	113,46	82,48	89,51	
Forward* :		83,57		

Belpex RLP M		A * Belpex RLP M + C		
	2023	2024	2025	
Janvier	134,69	80,87	115,37	
Février	145,85	63,13	131,43	
Mars	112,61	63,15	93,75	
Avril	106,88	48,86	75,27	
Mai	80,56	54,89	63,28	
Juin	93,27	60,14	67,52	
Juillet	75,77	55,14	85,15	
Août	93,12	66,87	70,78	
Septembre	97,17	68,55	67,42	
Octobre	90,46	81,86	78,00	
Novembre	96,17	112,12	89,43	
Décembre	71,27	108,77		
Forward* :		86,25		

EMarketCWE		A * EMarketCWE + C		
	2023	2024	2025	
Q1	232,19	135,92	102,17	
Q2	153,19	116,80	94,70	
Q3	142,13	119,24	94,27	
Q4	147,79	127,03	100,07	
Forward* :		85,82		

Forward* :

TTFDAHW		A * TTFDAHW + B * TTF 103 + C		
	2023	2024	2025	
Q1	54,062	27,467	46,853	
Q2	35,031	31,539	35,358	
Q3	32,963	35,320	32,436	
Q4	40,584	42,831		
Forward* :		29,530		
TTF 103				
	2023	2024	2025	
Q1	119,231	36,544	45,010	
Q2	44,138	26,902	41,864	
Q3	33,338	34,923	37,201	
Q4	43,359	37,291	32,943	
Forward* :		30,059		

Gaz

TTFDAHM		A * TTFDAHM + C		
	2023	2024	2025	
Janvier	63,93	29,921	48,431	
Février	53,700	25,857	50,940	
Mars	44,520	26,520	41,585	
Avril	42,420	29,007	35,092	
Mai	31,245	31,432	34,737	
Juin	31,555	34,183	36,267	
Juillet	29,368	32,117	33,212	
Août	33,066	37,603	32,139	
Septembre	36,571	36,270	31,942	
Octobre	43,329	40,053	31,973	
Novembre	43,236	43,758	30,499	
Décembre	35,273	44,711		
Forward* :		29,570		

TTFDAH RLP M		A * TTFDAH RLP M + C		
	2023	2024	2025	
Janvier	63,867	29,907	48,427	
Février	53,825	25,932	51,098	
Mars	44,788	26,450	41,689	
Avril	42,928	28,801	35,490	
Mai	32,094	31,127	34,521	
Juin	31,031	34,183	36,167	
Juillet	29,471	32,126	33,225	
Août	33,298	37,614	32,154	
Septembre	37,237	36,279	31,988	
Octobre	44,402	40,294	31,952	
Novembre	43,462	44,166	30,455	
Décembre	35,141	44,652		
Forward* :		29,576		

GMarketCWE		A * GMarketCWE + C		
	2023	2024	2025	
Q1	135,490	45,950	43,563	
Q2	54,520	27,757	46,832	
Q3	36,514	32,324	36,162	
Q4	44,817	38,294	34,122	
Forward* :		31,059		

Q1 Jan - Fev - Mar

Q2 Avr - Mai - Juin

Q3 Juil - Août - Sep

Q4 Oct - Nov - Dec

* L'estimation forward est basée sur les prix de l'énergie attendus pour les 12 mois à venir. Ces valeurs sont mises à jour en ligne sur base mensuelle avec l'évolution des marchés de l'énergie. La valeur de l'estimation forward est exprimée en EUR/MWh. Les 4 régulateurs belges utilisent les mêmes valeurs pour faire une estimation du coût annuel.

Electricité

Belpex indexé trimestriellement est la valeur trimestrielle basée sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Day-Ahead Belpex Baseload (ci-après Belpex) durant le trimestre de fourniture, telles que disponibles sur le site web www.epexspot.com. La valeur Belpex du trimestre en cours n'est connue qu'à la fin du trimestre. Belpex Q est arrondi à la deuxième décimale. L'historique des valeurs trimestrielles Belpex sont consultables sur le site www.luminus.be.

Endex 103 est la moyenne arithmétique de toutes les cotations quotidiennes settlement pour la fourniture d'électricité 'baseload' sur le marché belge pour le trimestre Q, publiées pendant le mois qui précède le trimestre Q. Ces cotations quotidiennes sont publiées par 'the Intercontinental Exchange' (www.theice.com). Endex103 est arrondi à deux décimales.

Belpex indexé mensuellement est la valeur mensuelle basée sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Day-Ahead Belpex Baseload (ci-après Belpex) durant le mois de fourniture, telles que disponibles sur le site web www.epexspot.com. La valeur Belpex du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Belpex M est arrondi à la deuxième décimale. L'historique des valeurs trimestrielles Belpex sont consultables sur le site www.luminus.be.

Belpex RLP M est basé sur la moyenne pondérée des cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload (disponibles sur www.epexspot.com) pendant le mois de livraison avec une pondération RLP (Real Load Profile). Cette pondération RLP est basée sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP des différents gestionnaires de réseaux de distribution (publiés par Synergrid). La valeur Belpex RLP M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur Belpex RLP M connue (mois précédent). Belpex RLP M est arrondi à la deuxième décimale. L'historique des valeurs Belpex RLP M sont consultables sur le site www.luminus.be.

EMarketCWE est le prix pour fourniture "baseload" électricité sur le marché belge applicable pour le trimestre Q de l'année Y est calculé comme suit :

$$1/3 * \text{'Endex 12-12-12'} + 1/3 * \text{'Endex 12-0-12'} + 1/3 * \text{'Endex 3-0-3'}$$

dont les composantes sont les suivantes:

- 'Endex 12-12-12' est la moyenne arithmétique des cotations quotidiennes de clôture pour la fourniture en l'année Y et publiées pendant l'année qui précède Y de deux ans (année nommée Y-2)
- 'Endex 12-0-12' est la moyenne arithmétique des cotations quotidiennes de clôture pour la fourniture en l'année Y et publiées pendant l'année qui précède Y d'un an (année nommée Y-1)
- 'Endex 3-0-3' est la moyenne arithmétique des cotations quotidiennes de clôture pour la fourniture au trimestre Q et publiées pendant le trimestre qui précède le trimestre Q (nommé Q-1)

Toutes les cotations quotidiennes de clôture sont pour la livraison de "baseload" électricité sur le marché belge comme publié sur le site d' ICE Endex (www.theice.com). EMarketCWE est arrondi à deux décimales.

Gaz

TTFDAHW est la valeur trimestrielle basée sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Bid & Offer TTF Day-Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) durant le trimestre de fourniture, tels que disponibles sur www.icis.com/energy. Sont pris en considération dans le calcul les prix de tous les jours calendrier – samedis, dimanches et jours fériés inclus. Les samedis et dimanches sont donc pris tous les deux en considération pour le calcul de la moyenne, même si leurs prix sont identiques. Le prix Day-Ahead est applicable au premier jour ouvrable qui suit sa publication. Le prix Weekend est applicable aux jours non ouvrables consécutifs qui suivent sa publication. Dans les autres cas, nous appliquons le même prix que pour le jour calendrier précédent. La valeur TTFDAHW du trimestre en cours n'est connue qu'à la fin du trimestre. La valeur du TTFDAHW est exprimée en EUR/MWh et est arrondie à la troisième décimale. L'historique des valeurs trimestrielles TTFDAHW sont consultables sur le site www.luminus.be.

TTF 103 est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur le marché de gros aux Pays-Bas (TTF) pendant le mois précédent le trimestre de fourniture. Ces cotations quotidiennes sont publiés par 'the Intercontinental Exchange' (www.theice.com). La valeur du TTF 103 est exprimée en EUR/MWh et arrondie à la troisième décimale.

TTFDAHM est la valeur mensuelle basée sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Bid & Offer TTF Day-Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) durant le mois de fourniture, tels que disponibles sur www.icis.com/energy. Sont pris en considération dans le calcul les prix de tous les jours calendrier – samedis, dimanches et jours fériés inclus. Les samedis et dimanches sont donc pris tous les deux en considération pour le calcul de la moyenne, même si leurs prix sont identiques. Le prix Day-Ahead est applicable au premier jour ouvrable qui suit sa publication. Le prix Weekend est applicable aux jours non ouvrables consécutifs qui suivent sa publication. Dans les autres cas, nous appliquons le même prix que pour le jour calendrier précédent. La valeur TTFDAHM du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. La valeur du TTFDAHM est exprimée en EUR/MWh et est arrondie à la troisième décimale. L'historique des valeurs mensuelles TTFDAHM sont consultables sur le site www.luminus.be.

TTFDAH RLP M est basé sur la moyenne pondérée des cotations journalières Bid et Offer TTF Day Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) au cours du mois de fourniture (disponible sur www.icis.com dans le rapport European Spot Gas Markets (ESGM) sous le titre « TTF price assessment ») avec une pondération RLP (Real Load Profile). Cette pondération RLP est basée sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP des différents gestionnaires de réseaux de distribution (publiés par Synergrid). La valeur TTF DAHW RLP M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur TTF DAHW RLP M connue (mois précédent). L'historique des valeurs TTF DAHW RLP M peut être consulté sur le site www.luminus.be.

GMarketCWE est la moyenne arithmétique des cotations quotidiennes settlement des ICE Endex Dutch TTF Gas Futures pour fourniture au trimestre Q, comme publié en EUR/MWh pendant le trimestre Q-1 par ICE (www.theice.com). GMarketCWE est arrondi à trois décimales.

Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et le 1er octobre.